

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 243 DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Mairie de Ratoma

Après six mois d'exercice, le maire Alpha Oumar SAKHO satisfait de sa gestion !



Édito à vue d'Aigle

Les attentes légitimes des victimes du 28 septembre

28 septembre 2009/28 septembre 2022, il y a 13 ans, jour pour jour, que plus de 150 manifestants pacifiques se sont fait massacrer dans le plus grand stade de Conakry, la capitale guinéenne. Sans oublier des dizaines de femmes et de filles qui, pour s'être retrouvées au mauvais lieu au mauvais moment, ont été violées publiquement...

P.2

Refondation de l'État

P.6



Une centaine de chauffeurs des garages du gouvernement formés par l'ASCAD

Cellou Baldé brocarde ses collègues politiciens

P.8



«Mobilisez les milliards, mais à l'issue de la transition, vous n'allez pas les bouffer tranquillement»

Dr Dansa, président du CNT

P.8



«La CEDEAO peut geler les avoirs financiers mais pas l'honneur et la dignité des Guinéens...»

Conduite de la transition guinéenne
Baadiko Bah de l'UFD conseille au CNRD de renoncer à son agenda P.5

Dialogue Inclusif P.7
La Ligne impossible de l'ANAD, RPG, FNDC Politique et la CORED!

Crise sociopolitique en Guinée
Sékou Koureïssy Condé tient à l'ouverture d'un dialogue franc et sincère P.2

Édito à vue d'aigle



Les attentes légitimes des victimes du 28 septembre

28 septembre 2009/28 septembre 2022, il y a 13 ans, jour pour jour, que plus de 150 manifestants pacifiques se sont fait massacrer dans le plus grand stade de Conakry, la capitale guinéenne. Sans oublier des dizaines de femmes et de filles qui, pour s'être retrouvées au mauvais lieu au mauvais moment, ont été violées publiquement. Ils protestaient contre une éventuelle candidature à la présidentielle du capitaine Moussa Dadis Camara qui, avec ses compagnons du CNDD, s'est emparé du pouvoir au lendemain de la disparition du général Lansana Conté, le deuxième président de la Guinée indépendante. Cette répression sanglante et ces viols collectifs ont révolté toutes les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et de la

femme. Pendant toutes ces années, l'on peut dire qu'il n'a pas eu de volonté politique de la part des dirigeants successifs du pays pour tenir un procès juste et équitable pour rétablir les victimes, leurs parents et leurs amis dans leurs droits.

Sous la transition CNRD conduite par le colonel Mamadi Doumbouya, l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, la donne a fondamentalement et positivement changé, à la grande joie de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais cessé de se battre pour faire de la Guinée un pays où la reddition des comptes est ancrée dans les mœurs. A la faveur d'un conseil des ministres, qui s'est tenu récemment sous son égide, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a donné des instructions claires et fermes pour que le procès du massacre du 28 septembre 2009 se tienne dans les meilleurs délais. Des instructions qui ont été suivies à la lettre par le ministère en charge de la Justice et des Droits de l'homme qui a mis les bouchées doubles pour que ce très attendu procès se tienne enfin. Les travaux de construction du bâtiment ad-hoc pour la tenue du procès sont finis. Des magistrats choisis par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ont été formés pour les besoins de cette noble cause. Le procureur adjoint de la CPI qui a effectué en août dernier une visite de travail à Conakry s'est dit vraiment impressionné par les préparatifs de ce que d'aucuns appellent déjà le procès du siècle en Guinée. Ce mercredi 28 septembre 2022, le procès sera ouvert, en présence des principaux inculpés par la justice guinéenne. C'est le cas notamment du capitaine Moussa Dadis Camara, l'homme qui était aux commandes de la Guinée au moment de ces événements tragiques.

Kéfina Diakité

CRISE SOCIOPOLITIQUE EN GUINÉE

Sékou Koureïssy Condé tient à l'ouverture d'un dialogue franc et sincère

Pour Dr Sékou Koureïssy Condé, ancien ministre de feu Lansana Conté, la situation dans laquelle se trouve actuellement la Guinée nécessite un dialogue. C'est pourquoi il invite tous acteurs politiques guinéens à accepter de venir à la table pour exprimer leurs revendications.



Comme beaucoup d'autres acteurs sociopolitiques, Dr Sékou Koureïssy Condé, le président du parti ARENA (Alliance pour le Renouveau National), s'est exprimé sur le cadre de dialogue inclusif qui vient d'être institué par décret par le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. Pour l'ancien ministre de feu Lansana Conté, la situation dans laquelle se trouve actuellement la Guinée nécessite un dialogue. Aussi invite-t-il tous acteurs politiques guinéens à accepter de venir à la table pour exprimer leurs revendications.

« J'encourage les acteurs politiques guinéens, la classe politique guinéenne tous bords confondus à faire du dialogue un programme. Dialoguer n'est pas une capitulation. Dialoguer doit nous permettre de reproduire et de présenter des points de divergence et des préoccupations communes. Ce qui se

passé aujourd'hui nécessite absolument un dialogue. Il faut débloquer la situation dans laquelle le pays se trouve aujourd'hui et l'avis de la communauté internationale par rapport à la nécessité d'un dialogue vient confirmer dans nos convictions que le dialogue est un préalable. C'est le déclenchement du dialogue qui est le préalable. Autour de la table de dialogue, nous avons nos revendications évidentes que nous allons présenter pour permettre aux autres de nous répondre parce que le dialogue ce n'est pas un report. C'est-à-dire que tu ne viens pas dire quelque chose aujourd'hui et qu'on te dise d'attendre le mois prochain pour qu'on te donne la réponse. Le dialogue, c'est l'écoute et l'échange », fait remarquer Dr Sékou Koureïssy Condé, le chef de file de l'ARENA.

Kéfina Diakité

INTERVIEW

MAIRIE DE RATOMA

Après six mois d'exercice, le maire Alpha Oumar SAKHO satisfait de sa gestion !

Six mois après sa prise de fonction officielle, le maire de la commune de Ratoma fait son bilan. Malgré qu'il ait trouvé la mairie dans une situation économique très délicate, Alpha Oumar SAKHO a pu relever la commune de Ratoma. Dans une interview qu'il a nous accordée, le maire est revenu sur son bilan à mi-parcours et les perspectives. Lisez....

L'Aigleinfos : Monsieur le maire, six mois après votre arrivée à la tête de la commune de Ratoma, quelles ont été vos préoccupations ?

Alpha Oumar SAKHO : Mes préoccupations ont découlé de la situation dans laquelle j'ai trouvé la mairie. J'ai trouvé à mon arrivée des problèmes tant financiers qu'au niveau social. Au niveau financier, j'ai hérité d'une dette de près de 180 millions que la commune devait à des tierces personnes. En plus de cela, il y avait à peu près trois mois d'arriérés de salaires des travailleurs contractuels de la commune. Donc c'était des questions auxquelles il fallait s'attaquer si je voulais faire le travail. Donc c'est ce travail-là que je devais faire.

L'Aigleinfos : Après toutes ces préoccupations, quels ont été vos objectifs majeurs ?

Alpha Oumar SAKHO : D'abord il fallait qu'on s'attaque à mes premières priorités pour essayer de régler ces problèmes-là, essayer de payer les dettes des salariés de la commune pour que je puisse vraiment faire le travail avec eux. Donc, mes priorités ont été ça. Et laissez-moi vous dire que je me suis attaqué à cette problématique là avec quelques dispositions. Nous avons en si peu de temps réussi à rembourser les près de 200 millions que la commune devait, mais surtout à payer les salaires de trois mois d'arriérés de salaires des travailleurs contractuels de la commune. En l'espace de deux mois, ça c'était déjà réglé. Donc après cela, il fallait prendre des dispositions pérennes. Donc des dispositions structurelles pour permettre de sécuriser le peu qui rentrait et surtout pour nous permettre d'engranger davantage de recettes. Parce que vous savez bien que ce n'est un secret pour personne que s'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de travail. Les mairies ne peuvent pas fonctionner sans moyens financiers.

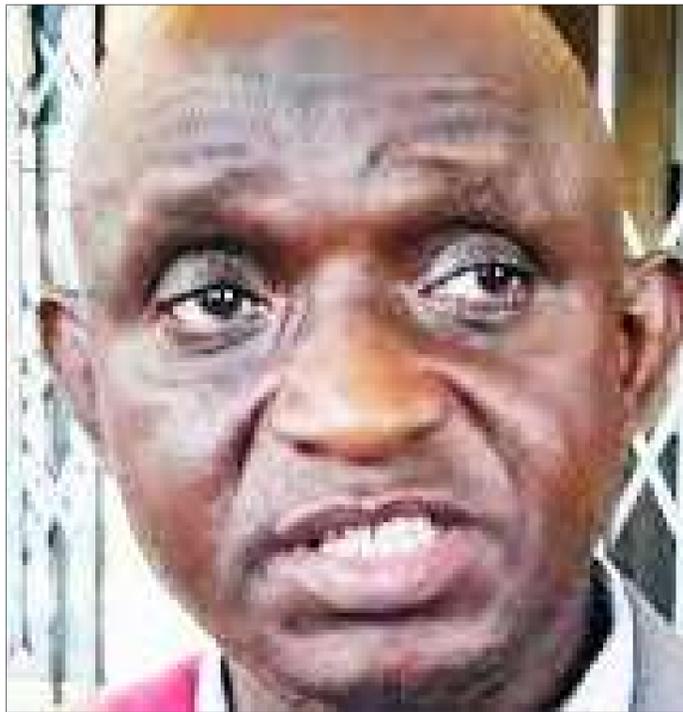
Donc il fallait d'urgence prendre des dispositions après notre constat parce qu'il y avait beaucoup de déperdition de nos

fonds de recettes qu'il fallait chercher à sécuriser ces recettes là et voir après la sécurisation, essayer d'explorer les voies et moyens qu'il faut pour davantage encaisser. Et c'est ce que nous avons entrepris avec certaines dispositions qui entrent dans le cadre des réformes que nous allons engager au niveau de notre commune.

L'Aigleinfos : Vous avez déjà fait six mois à la tête de la commune. Et beaucoup de réformes ont été engagées dans l'amélioration de la gestion de la commune. Dites-nous quelles sont ces réformes ?

Alpha Oumar SAKHO : C'est vrai que nous avons engagé beaucoup de réformes. Parce que nous avons constaté notre premier constat que sur le plan légal, il y avait beaucoup de textes qui manquaient. Il y avait des pratiques et aucune disposition légale et réglementaire ne suivait. Donc il fallait d'abord s'attaquer à cela. Et essayer de fonctionner conformément à la loi.

Deuxièmement prendre des nouvelles dispositions, présenter des réformes qui vont dans le sens de l'amélioration de la gestion de nos finances publiques au niveau de la commune de Ratoma, notamment la gestion des recettes. Parce que vous savez que l'Etat à travers le code des collectivités locales concède beaucoup de recettes aux collectivités locales. Mais le constat que nous avons fait c'est que près de la moitié des recettes ne sont pas recouvrées par les collectivités. Simplement parce qu'il n'y a pas de service dédié pour la plupart, il n'y a même pas pour la plupart des suivis réels pour savoir. Il n'y a pas quelqu'un quelque part qui s'inquiète du non recouvrement de telle ou de telle recette. Donc nous nous sommes attaqués à ce travail. Mais vous savez que l'une des priorités de la commune c'est la question de l'assainissement. Et à ce niveau aussi, le constat était amer au niveau de la commune, la seule entité qui s'occupe d'assainissement



c'est la commission communale de l'assainissement.

Nous avons trouvé que c'est bien que cette commission faisait bien son travail, mais pour se spécialiser davantage, pour avoir une commune propre, il fallait passer à l'essentiel. L'essentiel étant la création d'un service spécialisé sur les questions d'assainissement et c'est ce que nous avons à Ratoma. Et à ce niveau, la commune de Ratoma a été la première commune en Guinée pour le moment on est seul à créer le service de l'assainissement. Donc on a aujourd'hui avec l'accompagnement des bailleurs notamment Enabel Sanita Villes propres, nous avons créé le service de l'assainissement, des cadres qui sont recrutés rien que pour s'occuper des questions de l'assainissement de la commune de Ratoma. Et là, je crois qu'avec quelques mois, le résultat est très visible sur le terrain.

L'Aigleinfos : Parlez-nous également de cette prouesse ?

Alpha Oumar SAKHO : Le service d'assainissement proprement dit, en son sein s'occupe de beaucoup de volets : il y a le volet l'hygiène, la salubrité, le curage des caniveaux, etc.... ils se sont spécialisés en plusieurs sections. Et chaque section a un cadre qui est

à sa tête qui s'occupe d'un créneau précis de l'assainissement. Ce qui nous a d'ailleurs permis rapidement d'adopter le schéma directeur de l'assainissement, de la gestion des déchets au niveau du gouvernorat de la ville de

Conakry et nous allons transformer le secteur du déchet en une économie circulaire avec le recyclage notamment. Et ça on a pris des dispositions urgentes, on est à notre début, mais déjà nous avons envie de le mettre en pratique maintenant et qui consiste à la transformation d'une partie des déchets en composts pour servir aux agriculteurs, et d'autre part nous avons aussi une unité de recyclage des plastiques qui va transformer les plastiques. Et vous connaissez la durée de plastique, le minimum c'est 250 ans. Donc on veut prendre ces plastiques-là, les transformer, leur donner une nouvelle vie. Ça nous produira un peu d'argent, mais ça va débarrasser la nature de ces plastiques. Donc voilà des projets phares de ce service déjà. En plus des opérations quotidiennes d'assainissement de curage et de tout ce qui est lié à la salubrité de notre commune. Au niveau finance, c'est le nerf de la guerre. Sans argent, vous ne pouvez rien bâtir. Et l'argent, vous ne pouvez pas croiser les

bras et attendre. Donc il faut travailler. Et Ratoma est une commune qui a un potentiel énorme en matière de finances. Donc il faut travailler et réfléchir. Et c'est ce que nous avons fait. Et ça aussi il fallait prendre des dispositions légales et réglementaires en faisant des réformes. Parce que notre premier constat c'est le service qui était là, je n'en veux à personne, mais chaque service travaillait pour soi. Les citoyens payaient pour des services et personne n'était là pour s'assurer que l'argent qui est payé par les citoyens tombait dans les caisses de la commune. Donc la première disposition que nous avons prise, c'est la sécurisation des recettes qui étaient déjà là. Elles sont petites, mais il fallait les sécuriser, prendre des dispositions pour s'assurer que ces recettes tombent dans les caisses de la commune. Et comment faire cela ? C'est simple. Nous avons juste dit qu'il fallait mettre au niveau de chaque service générateur de recettes un représentant de la commune qu'on appelle un régisseur. Parce que n'oubliez pas que la loi dit que quiconque touche à l'argent alors qu'il n'est pas habilité à le toucher est un comptable des faits. Et ça c'est prévu et puni par la loi. Donc pour habilitier des gens, il fallait avoir des personnes spécialisées. Et ça en rapport avec le receveur de la commune, nous avons nommé des régisseurs auprès des différents services générateurs de recettes, pour que le peu de recette qui est produit au niveau de ce service-là tombe dans les caisses de l'Etat. Et deuxièmement, il y a beaucoup de recettes qui sont concédées par l'Etat aux collectivités, mais les collectivités ne les recouvrent pas. Pourquoi simplement c'est parce que si vous prenez les recettes fiscales, il y a des impôts qui sont là. Il y a d'autres recettes administratives que certains services spécialisés recouvrent. Mais près de la moitié des recettes n'ont pas de services attirés pour dire voilà c'est ce service qui doit s'oc-

(Suite page 4)

MAIRIE DE RATOMA

Après six mois d'exercice, le maire Alpha Oumar SAKHO satisfait de sa gestion !

cuper de ça. Donc la première chose à faire était de créer un service dédié au recouvrement des recettes. Et à Ratoma, nous avons créé ce service-là qui est le service communal de recouvrement de recettes.

Il est rattaché au service du receveur, donc de recette communale et il fonctionne, spécialisé dans le recouvrement des recettes qui n'ont pas de service attiré. Et grâce à ce service-là aujourd'hui on a commencé le recouvrement de certaines recettes qui, depuis la création de la commune en 1991, n'avaient jamais été recouvrées. Alors qu'au début de la création des communes, ces recettes-là sont dans le portefeuille des communes qui n'ont jamais été recouvrées.

L'Aigleinfos : Vous l'avez dit, vous avez fait de l'assainissement votre cheval de bataille. Aujourd'hui vous avez adopté ce qu'on appelle du porte-à-porte que les gens n'ont pas l'habitude de voir. Quelles sont les raisons qui ont motivé cette campagne de sensibilisation ?

Alpha Oumar SAKHO : Vous savez aujourd'hui c'est pour ça que je suis très content de l'avènement du CNRD. Parce qu'ils nous appuient. Vous savez, les communes peuvent faire des miracles s'il y a la volonté politique. Et aujourd'hui cette volonté politique existe au niveau de l'assainissement. On est accompagné. Ils nous disent prenez les initiatives qu'il faut, mais « nous voulons voir vos communes propres ». Et c'est pour ça qu'on a demandé personnellement au ministre de l'Administration du Territoire, le gouvernement a fait poser des bacs à ordures tout au long de la route. Au début, on pensait que c'est pour les passants, mais en fin de compte, les citoyens refusent de s'abonner aux PME et viennent déverser là, les ordures. Pourtant, ce n'est pas fait pour ça. C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement de nous aider à enlever ces bacs à ordures là pour que les citoyens puissent s'abonner aux PME. On a agréé les PME dans tous les quartiers. Elles sont spécialisées dans la gestion des déchets et leur rôle est la pré-collecte. Ils passent dans les foyers, ils récupèrent les déchets produits par les différents ménages pour les envoyer dans les ZTT (les Zones de transit et de tri). C'est à ce niveau qu'il y a les tris, on sépare les déchets plastiques,

organiques etc. Et c'est à partir de ces zones de tri que nous, on les envoie les déchets vers le centre de compostage. Les déchets plastiques on les envoie vers notre unité de transformation etc. Donc tant que ces bacs-là sont au niveau de la route, les ménages vont refuser de s'abonner. Donc c'est pour ça que vous voyez cette campagne de sensibilisation. Et c'est piloté par notre service d'assainissement qui passe de famille en famille pour sensibiliser. Actuellement même c'est en cours. Vous les verrez, ils sont vêtus en jaune avec des casquettes qui les différencient des autres. Et cette campagne de sensibilisation est très simple. On passe expliquer aux chefs des familles l'importance de s'abonner aux PME. Les PME sont faites pour ça. Pour 30 à 50 mille, on vous ramasse tous les déchets que vous produisez à la maison pendant tout le mois. C'est-à-dire on a pris en compte le pouvoir d'achat du Guinéen. Parce que si c'était le rapport travail/prix, les foyers ne vont pas s'en sortir. Donc nous avons tenu compte du pouvoir d'achat pour fixer ces prix-là. Et je crois que ça, c'est abordable par tous les ménages. Parce qu'il faut appliquer le principe de pollueur-payeur.

Donc c'est dans ce cadre-là, que nous faisons cette sensibilisation pour avertir les citoyens pour leur dire, les bacs qui sont au bord de la route vont être enlevés progressivement. Et que vous avez intérêt à vous abonner, parce que si vous ne vous abonnez pas celui qu'on va prendre en train de mettre des ordures dans la rue sera sévèrement sanctionné.

Nous n'hésiterons pas à appliquer toute la rigueur édictée par la loi. Parce qu'il n'y avait personne pour les réclamer. Et aujourd'hui, nous sommes en train d'évoluer dans les quartiers pour vérifier. Parce que nous sommes confrontés à beaucoup de problèmes notamment des problèmes liés à l'autorisation de l'exercice des activités professionnelles. Ça a deux enjeux : il faut se rassurer que ceux qui font les activités professionnelles que ce soit le commerce, la couture, des médecins, quel surer qu'ils sont autorisés, reconnus par la loi, par les autorités. Ils n'ont pas les compétences pour l'exercice. Sinon vous savez bien avec la prolifération de la vente illicite de médicaments et les effets que cela fait. Il y a quelques mois, vous avez suivi les dégâts que certaines clini-

ques clandestines ont causés. Donc pour pallier tout cela, il y a aujourd'hui une équipe qui sort, identifie les professionnels qui évoluent dans la commune de Ratoma. Savoir par rapport aux autorisations du code de collectivités, est-ce que ces gens-là paient ce qu'ils doivent payer, et s'assurer que ce qui est payé tombe effectivement dans les caisses de la commune. Donc il y a ce service sous la coupe du service recouvrement qui est récemment créé qui passe et qui recouvre les droits de marché. Vous savez, le marché c'est le lieu de rencontre de l'offre et de la demande. Et ça, c'est l'une de nos réformes phares aujourd'hui qui permet à la commune de bouger, d'essayer de faire en application, son programme annuel d'investissement. Vous savez qu'au cours des différentes sessions budgétaires on adopte un plan annuel d'investissement. Et cela ne peut être mis en œuvre qu'à travers les fonds. Or, l'argent n'est pas facile. Et aujourd'hui, depuis qu'on est là, les comptes des communes sont gelés. Donc il ne faut pas croiser les bras et dire il faut attendre que les comptes soient dégelés pour pouvoir faire quelque chose. Donc il faut travailler. Même si les comptes n'étaient pas gelés, pour que tu puisses demander quelque chose à l'État, il faut lui prouver que ce que la loi t'a concédé que tu te bats à avoir ça d'abord. Quand tu as ça, ce n'est pas suffisant tu te dis, ce que la loi m'a donné aidez-nous. Voilà un peu notre politique ici. Et les réformes sont en cours. Et dans le domaine des finances, nous avons entrepris le recouvrement de la taxe d'équipements. Elle concerne les propriétés bâties notamment les immeubles. Si vous voyez que des immeubles surgissent partout, c'est quelque part aussi, les gens ne savent pas qu'il y a des exigences qui sont liées à cela. Et donc ils ne paient rien. Et se contentent de payer la CFU (Contribution Foncière Unique). Alors

qu'avant le paiement de la CFU, il y a la taxe d'équipements qui doit être payée. Contrairement à la contribution foncière unique, la taxe d'équipements c'est un paiement unique. C'est-à-dire quand un bâtiment paie une fois, il ne payera plus dans le reste de sa vie. Mais elle existe depuis 1991 dans le code des collectivités et les communes ne la réclament pas.

L'Aigleinfos : Parlez-vous un peu de la situation des fictifs dans la commune ?

Alpha Oumar SAKHO : Ça a été l'une de nos réformes aussi. Parce qu'il fallait s'assurer que tous ceux qui bénéficient de salaires, de primes font un travail au niveau de la commune. On ne peut pas payer quelqu'un s'il ne travaille pas pour la commune surtout si la commune n'a pas beaucoup de moyens. Et on s'est attelé à ce contrôle. On a contrôlé systématiquement les contractuels de la commune. Nous avons tous ceux qui avaient des noms. Il y avait des gens qui étaient inscrits, qui touchaient certainement des salaires, mais qui ne travaillaient pas et qui n'ont jamais travaillé pour la commune. Je ne pouvais pas accepter cela. C'est pourquoi dès mon arrivée j'ai envoyé des cadres au niveau de la paie qui ont suivi et qui ont interrogé ceux qui se présentaient pour se rendre compte si l'intéressé travaillait pour la commune ou pas. Et à ce niveau-là, Dieu merci, nous avons fait des travaux d'assainissement qu'il faut. On a assaini systématiquement le fichier et ça a fait d'ailleurs quelques mécontents. Mais on gère quand on est convaincu que ce qu'on fait c'est pour le bonheur de la commune, des citoyens de Ratoma. Quoi que cela coûte, on est prêt à y aller.

L'Aigleinfos : Quel est le climat qui prévaut entre vous et vos collaborateurs ?

Alpha Oumar SAKHO : Tout début est difficile. Au début d'une relation, quand j'arri-

vais il fallait mettre les points sur les 'i'. Parce qu'on avait un problème de vision, l'objectif commun. Mais grâce aux différents conseils, sessions budgétaires, ordinaires etc. on s'est accordé dans le même sens. Et toutes les questions, difficultés ont été discutées. Et partir de là, aujourd'hui si je pouvais dire au début c'était une atmosphère un peu tendue. Aujourd'hui, on peut parler d'ambiance bon enfant entre le maire et les adjoints, le conseil. Aujourd'hui on travaille main dans la main. Ensemble tous nous regardons du même côté et nous nous battons à aller dans le même sens. Parce que les réformes que j'ai engagées, je ne pouvais pas les mener seul sans le soutien de l'ensemble de mes adjoints et les autres membres du conseil. Et mieux encore, il y a une entité très importante, ce sont les employés, les travailleurs de la commune, les fonctionnaires et autres contractuels de la commune. Ce sont eux qui font l'essentiel du travail. Nous avons un travail d'orientation de coordination. Mais le vrai travail est effectué par ces collaborateurs-là. Donc aujourd'hui chacun a compris qu'il faut vraiment mettre l'intérêt de la commune en avant. Et comme ça, tout le monde est d'accord de faire ce sacrifice-là, de faire le travail pour lequel il est recruté ou muté à Ratoma pour le plus grand bonheur de la population de Ratoma. Et aujourd'hui, c'est ce qui se fait. Et ils sont vraiment très satisfaits de la façon dont on travaille.

L'Aigleinfos : Pour terminer, quel est votre message ?

Alpha Oumar SAKHO : Je voulais saisir cette opportunité pour remercier les cadres qui sont dans ce service là et qui se battent pour faire connaître ce que la commune est en train de faire, le boulot qu'on est en train d'abattre. Et le travail si difficile que nous menons en arrêtant des intérêts personnels de certains, même si ce sont des amis au profit de l'intérêt général de la commune. C'est un travail très difficile que nous menons. Et ce travail est connu de tous grâce à ce service-là. Et je saisis même cette opportunité pour remercier l'ensemble des cadres de la commune qui travaillent dans ce sens et que j'invite à redoubler d'ardeur pour que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Merci !

L'interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo.

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

CRÉATION D'UN CADRE DE DIALOGUE INCLUSIF

Est-ce la panacée pour résoudre la crise sociopolitique en Guinée ?

Dans un décret lu à la télévision nationale, le lundi dernier, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a institué un cadre de dialogue inclusif. Mais la question que beaucoup se posent est de savoir si la création dudit cadre pourra permettre de résoudre la crise sociopolitique dans le pays.



Plus d'un an après la chute du régime du professeur Alpha Condé, nombreux sont les Guinéens qui se demandent, avec inquiétude, où va le navire de la transition piloté par l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya. Le CNRD et les principaux acteurs sociopolitiques n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord sur un chronogramme. Dans un décret lu à la télévision nationale, le lundi dernier, le locataire du palais Mohammed V a institué un cadre de dialogue inclusif pour favoriser des échanges constructifs entre le gouvernement, les partis politiques et la société civile autour de la transition. Ce cadre de dialogue inclusif dont la mise en place a été réclamée à cor et à cris par toutes les forces vives de la nation (partis politiques, organisations de la

société civile) est placé sous l'autorité du Premier ministre, coordonnateur des activités du dialogue, qui devra rendre compte périodiquement au Président de la transition. Il sera animé par un groupe de facilitateurs nationaux reconnus entre autres pour leur neutralité et leur expertise. Le décret de création du cadre de dialogue inclusif indique que ces facilitateurs seront nommés par arrêté du Premier ministre et auront pour rôle de présider les plénières, modérer les discussions, faciliter la bonne communication entre les parties prenantes. Le groupe de facilitateurs nationaux est appuyé par un comité technique composé d'une équipe conjointe de la Primature et du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Kèfina Diakité

CONDUITE DE LA TRANSITION GUINÉENNE

Baadiko Bah de l'UFD conseille au CNRD de renoncer à son agenda

Dans un écrit transmis à nos confrères de Guineenews, Mamadou Baadiko Bah de l'UFD a fait sa propre lecture des sanctions qui viennent d'être décrétées par la CEDEAO contre les autorités civiles et militaires de la transition guinéenne. Pour lui, si le CNRD ne change pas d'attitude, en renonçant à son agenda secret, le pire est à venir...



« Le communiqué du sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu le 22 septembre 2022 à New-York, a annoncé la mise en place d'un deuxième train de sanctions contre la Guinée et les dirigeants de la transition.

Même si la mesure extrême d'isolement de notre pays par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes n'a pas été prise pour l'instant, il n'en demeure pas moins que ces sanctions pèseront négativement sur le quotidien des Guinéens. Et si le CNRD ne change pas d'attitude, en renonçant à son agenda secret, le pire est à venir.

En son paragraphe 13, le communiqué de la CEDEAO en a clairement brandi la menace. Depuis le début de la transition par le CNRD, nous n'avons cessé de le mettre en garde contre l'unilatéralisme et l'ignorance des engagements afri-

cains de la Guinée. Il est tout à fait clair que le CNRD n'a jamais considéré qu'il lui fallait se plier à des règles communautaires transafricaines venant d'une organisation dont la Guinée est membre. C'est le lieu de regretter le fait qu'un an après sa prise de pouvoir, le CNRD, tout en restant ferme sur ses options proclamées de refondation de la Guinée, n'ait pas engagé un dialogue sérieux, sincère et fécond avec les partis politiques et la société civile, pour que la présente transition apporte les véritables changements attendus

par le peuple de Guinée dans la façon dont le pays a été gouverné depuis 1958.

Seul une telle démarche peut nous permettre de tourner définitivement le dos à tout pouvoir reposant sur l'ancien système de dictature, de domination ethnique, de corruption, d'enrichissement illicite et de bradage des ressources du pays.

Dans l'état actuel de la défiance entre les différents acteurs et en l'absence d'un consensus interne, la facilitation et l'arbitrage de la CEDEAO représentant l'Union Africaine et toute la communauté internationale, s'avère indispensable pour nous sortir de cette crise politique qui perdure.

Sur un autre plan, nous regrettons que des responsables du gouvernement et du CNRD aient cru devoir tenir des propos injurieux à l'égard

du président en exercice de la CEDEAO et de la Guinée-Bissau voisine, Emballo Cissoko, à propos justement de ces décisions qui s'annonçaient.

Ces interventions inopportunes, teintées d'arrogance, de suffisance, de nombrilisme et d'ignorance grave des règles régissant les rapports internationaux, ne grandissent pas le CNRD et la Guinée, bien au contraire. C'est pour éviter ce genre de dérives qu'existent justement la profession de diplomate et de ministre des affaires étrangères...

Pour finir, il faut dire que ces sanctions tombent à un très mauvais moment pour notre pays, confronté comme d'autres, à la grave crise économique qui pèse durement sur les conditions de vie déjà très précaires des populations.

Désormais, le CNRD sera plus occupé à assurer sa survie qu'à travailler sur son programme de réformes, pour réussir la transition. En particulier, dans le domaine éducatif, après l'assainissement des examens, le gouvernement du CNRD est entrain de prendre des mesures saluaires et bienvenues pour la réussite de la réouverture des classes le 4 octobre 2022, notamment en aidant les communautés à soutenir l'enseignement en recrutant des enseignants méritants.

Notre conviction reste que la Guinée ne trouvera pas le chemin de la paix, du développement économique et social, tant qu'on ne sortira pas de ces vaines combinaisons politico-ethniques, pour nous engager résolument dans le changement profond des institutions, dans le cadre d'une régionalisation avancée.

Toute action saluaires pour le pays doit reposer sur les principes démocratiques, le dialogue sincère et fraternel et non sur la force des armes », conseille le président de l'UFD.

Kèfina Diakité

REFONDATION DE L'ÉTAT

Une centaine de chauffeurs des garages du gouvernement formés par l'ASCAD

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du gouvernement voulue par le CNRD en matière de formation, d'emploi et de refondation de l'État, l'Agence du service civique d'action pour le développement (ASCAD) ne cesse de faire ses preuves. C'est pourquoi la nouvelle Direction Générale dirigée par le colonel Mohamed Amine Camara déploie des efforts tous les jours pour concrétiser cette volonté du Colonel Président Mamadi Doumbouya.

C'est dans ce cadre qu'elle a procédé à la remise d'attestations à une centaine de chauffeurs des garages du gouvernement formés par ses services. Ainsi l'agence du service civique d'action pour le développement, au-delà de la formation professionnelle, s'investit activement dans la formation civique et citoyenne. Car comme le dit un adage, la formation civique et citoyenne ajoutée à celle professionnelle constitue un gage de développement individuel complet et une aubaine pour le développement des nations. D'où l'engagement de la nouvelle Direction Générale dans ce sens. Une cérémonie officielle a servi de cadre à cette remise.

Cette cérémonie de remise a connu la présence de plusieurs personnalités et représentants de plusieurs services et ministères dont le représentant du Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Vérificateur général de la République Toya Doré, le Secrétaire Général à la présidence de la République chargé des services spéciaux Malick Koné.



l'ASCAD pour son engagement personnel à la réussite de cette formation et a invité les bénéficiaires à faire bon usage.

Prenant la parole pour la circonstance, le Directeur Général de l'ASCAD, le colonel Mohamed Amine Camara a déclaré que dans l'optique de la mise en œuvre de la politique du CNRD en matière de formation et l'emploi jeunes, l'ASCAD a formé en partenariat avec la Direction Générale des garages du gouvernement une centaine de

formation civique et citoyenne des jeunes guinéens a depuis sa création incorporé plus de 3200 jeunes volontaires stagiaires filles comme garçons dans 17 métiers de formation notamment en agriculture, en hôtellerie, en sécurité privée, en mécanique avec un taux d'insertion de 70%.

Parlant de ses partenaires, le numéro un du service civique d'action pour le développement s'est félicité de leur engagement qui a contribué de façon significative à la montée en puissance effective de l'institution. Chose qui s'est traduite entre autres par l'ouverture de deux (2) centres SCAD à Kankan et Boké en plus de Conakry et Kindia.

Cet partenariat a permis également, aux dires du colonel Amine, l'accroissement des capacités du centre Kéléfa Diallo de Conakry.

S'adressant aux agents formés, le DG de l'ASCAD les a exhortés à mettre en œuvre la formation reçue et à adopter des comportements citoyens et responsables dans le cadre de l'exercice de leur profession. «Vous avez suivi avec rigueur un ensemble de modules de formation spécifiques orientés sur le plan professionnel et personnel tels que

le code de la route, les différents risques et contraintes du métier de chauffeurs complétés par les connaissances des institutions, les règles d'éthique, de la déontologie, du métier, l'esprit d'équipe et de cohésion.

Donc nous sommes convaincus que vous saurez tirer profit des outils que nous avons mis à votre disposition tout au long de votre carrière professionnelle, a affirmé le colonel Mohamed Amine Camara.

Pour terminer son intervention, le DG de l'ASCAD a tenu à remercier personnellement au nom de tout son personnel et de l'ensemble des travailleurs de l'ASCAD le Président de la République, le colonel

côté remercié la direction générale de l'ASCAD et a promis d'en faire bon usage. «Je tiens à vous remercier et à exprimer notre entière satisfaction. Car cette formation a renforcé nos capacités. Et nous souhaiterions que les travailleurs des autres départements bénéficient de ces formations qui sont indispensables», a conclu monsieur Diomandé Bakary.

Concluant cette cérémonie, le représentant du ministre Secrétaire Général de la présidence de la République, Toya Doré, a félicité les deux Directions générales au nom de son ministre et a invité les chauffeurs à matérialiser leur formation dans les actes tous les jours dans leur travail. Car, dira-t-il, leur travail est très important. «Votre travail est très important pour l'image de la Guinée dans la mesure où vous êtes les premiers à être en contact avec nos hôtes. Donc soyez des ambassadeurs dignes de ce nom», a déclaré



Mamadi Doumbouya pour l'intérêt particulier qu'il porte à la formation des jeunes et de leur bien-être.

Pour sa part, le Directeur Général des garages du gouvernement, Seinkoun Kaba, a remercié la Direction Générale de l'ASCAD pour cette formation et a promis de continuer à œuvrer pour la formation des autres agents de son service.

Très satisfait de cette formation reçue, le représentant des récipiendaires, Diomandé Bakary, a de son

ce cadre de la Présidence.

Enfin, avec ces 165 chauffeurs formés en notions civiques et citoyennes sans omettre les 3200 jeunes formés dans divers domaines de la vie professionnelle, l'ASCAD est en train de jouer un rôle de premier plan dans la refondation de l'État voulue par le Président de la République, le colonel Mamadi Doumbouya, notamment dans le domaine formation et emploi des jeunes.

Ibrahima Kalil Diallo



Au cours de cette cérémonie, le Directeur du centre ASCAD de Conakry, capitaine Laye Mamoudou Konaté a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble des invités. Dans son intervention, il a salué le travail collectif entre la Direction Générale de l'ASCAD et celle des garages du gouvernement pour la réussite de cette formation avant de remercier le Directeur Général de

chauffeurs sur les notions relatives aux valeurs républicaines, au respect de l'éthique et de la déontologie du métier de chauffeur en vue de renforcer leur qualification professionnelle pour faciliter leur travail. Continuant sa narration, le colonel Mohamed Amine Camara faisant l'historique de son service a rappelé que l'ASCAD dont la mission est la promotion par l'engagement au volontariat, la for-



DIALOGUE INCLUSIF

La Ligne impossible de l'ANAD, RPG, FNDC Politique et la CORED! (Par Ibrahima Sanoh)

Le cadre de dialogue décrété par le Président de la Transition ne suscite pas l'assentiment de l'ANAD, du RPG Arc-en-ciel, du FNDC politique et de la CORED. Ces entités l'ont fait savoir dans un communiqué. Elles dénoncent la non-prise en compte du processus de médiation de la CEDEAO (avec son médiateur désigné) pour la supervision du dialogue et du G5 avec son apport technique et financier au processus. Aussi, elles dénoncent une absence de consultations préalables avec les acteurs politiques et les organisations de la société civile. Pour elles, seuls la CEDEAO et le médiateur désigné peuvent lever les obstacles qui entravent la confiance entre les différentes parties prenantes au dialogue inter-guinéen institué par le Président de la transition. Bien que l'on doive comprendre les frustrations légitimes de ces entités, il est à mentionner, même si le CNRD ne saurait être exempt de critiques, que l'ANAD et ses alliés de circonstance tombent dans une systématisation systématique du dialogue inclusif, ce qui est excessif.

Comment peuvent-elles prétendre avoir appelé au dialogue inclusif et dire : « [...] que le seul cadre de dialogue crédible est celui qui mettra en face d'un côté le CNRD et le gouvernement et de l'autre côté les acteurs politiques et sociaux qui ont des revendications sur la conduite de la transition ? »

De ce fait, elles dénie aux autres acteurs, à cause de leurs accointances supposées avec le CNRD ou le gouvernement ou les deux à la fois, leurs droits de participer au dialogue qu'elles veulent pourtant inclusif. Comment peut-on vouloir d'un dialogue inclusif et au même moment appeler à ce qu'il exclut ? Si le dialogue exclut des acteurs politiques ou des organisations de la société civile, c'est qu'il viole l'esprit de la charte de la transition qui veut qu'il se tienne entre le CNRD et les forces vives. Comment peut-on réduire les forces vives à une escouade ? Par le dialogue inclusif, on entend la vocation de l'horizontalité, la fabrique du consensus qui rend les décisions plus légitimes car issues de la confrontation des vues et opinions de divers acteurs aux légitimités différentes et améliorées par l'échange.

L'ANAD, le RPG Arc-en-ciel, le FNDC politique, la CORED instituent une force de manichéisme dangereuse : ils veulent mettre d'un côté le CNRD, le gouvernement et des entités politiques et des organisations de la société civile qui leur seraient favorables, et de l'autre côté, eux qui auraient des oppositions à manifester sur la conduite de la transition. Alors la CEDEAO ne jouerait plus une fonction de médiation mais assurerait celle de juge. Pourtant, un médiateur ne tranche pas, il ne juge pas, il doit rapprocher les positions pour favoriser la quête du consensus. Ce que proposent l'ANAD, le RPG Arc-en-ciel, le FNDC politique, la CORED conduira le dialogue à l'aporie.

Pourtant, le cadre de dialogue institué par le Président de la transition n'exclut pas la supervision de la CEDEAO et ne s'oppose pas aux apports tech-



niques ou divers de la communauté internationale bien qu'il se veuille souverain. Il se veut souverain en ce sens qu'il est fondé sur l'idée sans cesse rassérénée selon laquelle les Guinéens sont capables de se parler et de trouver des solutions endogènes à leurs oppositions sur la transition. Cette idée veut qu'on obtienne des solutions guinéennes aux problèmes guinéens. Elle n'est pas nihiliste, elle reconnaît la crise de confiance entre différents acteurs, mais se veut une pensée positive, celle de l'expression du dépassement des acteurs et de leur maturité. Le mandat de ce cadre de dialogue institué est bien défini. Le Premier ministre a bien communiqué à ce sujet. La vocation du dialogue inclusif est de trouver un consensus sur l'agenda du chronogramme de la transition soumis par le gouvernement pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel, de s'entendre sur les approches et les échéances de mise en œuvre des points d'actions de l'agenda, de s'entendre sur les mesures de confiance durant la transition dans le respect des lois, d'établir un mécanisme de mise en œuvre des accords trouvés à l'issue du dialogue. Cela veut dire que le CNRD est fidèle à l'esprit de la charte de

la transition qui veut que la durée de la transition soit fixée de commun accord entre le CNRD et les forces vives.

Comme le CNRD a déjà proposé un chronogramme non consensuel sur la transition, il soumet ce dernier à la confrontation des vues entre les différentes parties prenantes, au dialogue pour trouver un consensus sur la durée de la transition et dans une certaine acception sur son contenu. Ce qui est fort louable ! Nulle entité ne doit se déclarer plus apte à représenter au dialogue les forces vives !

Le fait que le cadre de dialogue soit placé sous l'autorité du Premier ministre ne l'inféode pas au CNRD, mais traduit tout l'intérêt que le Président du CNRD l'y attache. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre est investi du mandat de rendre compte au Président de la transition sur l'évolution du dialogue. Il doit coordonner le dialogue. La composition du cadre de dialogue faite par le décret instituant traduit au mieux l'idée que le Président de la transition se fait de l'inclusion : le gouvernement, le CNRD, les partis politiques et la société civile. Le décret n'exclut pas les consultations des différentes parties prenantes. Mais le gouvernement qui est

lui-même une des parties prenantes ne pouvait pas consulter au préalable les autres parties prenantes. Cela veut dire qu'il ne bénéficie d'aucune forme d'hégémonie et qu'il ne saurait triompher des autres parties prenantes. Ce sont les facilitateurs nationaux qui auront la charge de consulter les différentes parties prenantes pour définir les critères de choix et le nombre de délégués de chaque partie prenante. Ces facilitateurs devant être neutres, compétents, intègres et probes n'ont pas encore été désignés par le Premier ministre. Il est donc incompréhensible que l'ANAD, le RPG Arc-en-ciel, le FNDC politique et la CORED aient fait des critiques entreprises.

Les facilitateurs doivent assurer la fonction de modération. Ils ne délibèrent pas. Ils doivent rapprocher les positions des différentes parties prenantes. En les désignant, le décret instituant le dialogue inclusif nous dévoile les organes du cadre de dialogue : le présidium, la plénière, les comités techniques et la commission d'application des résolutions du dialogue. Le présidium sera composé des facilitateurs nationaux. La plénière sera composée des délégués du gouvernement, du CNRD, des partis politiques et de la société civile. Les commissions techniques comprendront les personnes mandatées par le Primature et le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. La commission d'application des résolutions quant à elle sera composée des personnes choisies par la plénière pour faire observer l'application des résolutions du dialogue. Il n'est donc pas exclu que la CEDEAO et son médiateur désigné prennent part au dialogue, mais ils n'assureront qu'une fonction de supervision ou auront le statut d'observateurs. D'autres entités peuvent y assister aussi, seulement elles ne devront y avoir que des avis consultatifs. Une telle précision est si importante qu'il faudra souligner que la quête du consensus peut bien être une vue de l'esprit et que bien souvent la décision optimale requiert que les

parties prenantes en viennent au vote. Si le G5 doit voter ou si la CEDEAO doit voter, il vaudrait mieux qu'on ne parle plus de dialogue inter-guinéen.

Si l'ANAD, le RPG Arc-en-ciel, le FNDC politique et la CORED exigent la supervision du dialogue par la CEDEAO et son médiateur désigné et aussi l'apport technique du G5 à la réussite du dialogue, il suffira qu'ils le disent aux facilitateurs nationaux mais ne l'exigent pas du Premier ministre ou du gouvernement comme préalables ou comme conditions à leurs participations au dialogue inclusif. Aussi, qu'ils ne tombent pas dans une forme d'arrogance souveraine conduisant à dire : « les forces vives c'est nous ! »

Je critique leur communiqué, je trouve qu'il contient une certaine force de maladresse du langage qui ne doit pas occulter l'analyse du fond du texte qui dénote de l'attitude des quelques entités qui refusent la réalité des faits pour se blottir, ivres de leurs bonnes consciences et absoutes par la force de leurs convictions, dans le monde merveilleux des postures. Or, le dialogue, c'est bien plus que des postures. Le cadre de dialogue que l'ANAD et ses alliés proposent est dangereux, il contribuera à la déréliction du débat sur la durée de la transition. L'ANAD et ses alliés de circonstance voudraient faire des autres acteurs politiques des spectateurs du dialogue inclusif auquel ils doivent prendre part. Ce qui est une ligne insoutenable et impossible.

Le dialogue inclusif doit permettre de faire des arbitrages entre plusieurs légitimités. Aussi, des arbitrages entre le souhaitable et le possible, l'urgent et l'essentiel, le symbolique et l'efficace, le nécessaire et l'acceptable. La ligne défendue par l'ANAD, le RPG Arc-en-ciel, le FNDC politique et la CORED est inacceptable. Ils ne doivent pas dire qui est le bienvenu au dialogue et qui doit y être exclu. Ils doivent désigner leurs représentants devant confronter leurs vues avec celles des autres !

Ibrahima SANOH.

CELLOU BALDÉ BROCARDE SES COLLÈGUES POLITICIENS

«Mobilisez les milliards, mais à l'issue de la transition, vous n'allez pas les bouffer tranquillement»

L'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 24 septembre 2022. A cette occasion, Cellou Baldé s'est ouvertement attaqué à ses collègues politiciens.

En tournée européenne depuis plusieurs mois, Cellou Dalein Diallo n'est pas toujours rentré au pays afin de répondre à sa convocation devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF), par rapport au dossier Air Guinée. A en croire le coordinateur des fédérations de l'UFDG de l'intérieur du pays, Cellou Dalein Diallo rentrera au pays au moment venu. Mais pour lui, ceux qui veulent nuire l'image de l'ancien Premier ministre dans cette affaire ne font que le grandir. « Aujourd'hui ceux qui pensaient humilier anéantir, affaiblir le président Cellou Dalein Diallo, ne font que le galvaniser. Ils ont fait en sorte que le monde entier, des députés, des maires européens sont en train de se poser des questions sur Cellou Dalein Diallo » a-t-il rassuré.

Cependant, l'ancien député de la huitième législature n'a pas mâché ses mots à l'endroit de ses collègues politiciens. Cellou Baldé reste persuadé que ceux qui gèrent en ce moment le pouvoir seront également poursuivis par la CRIEF au même titre que ceux qui ont déjà géré dans les années précédentes : « Je vais m'adresser aux politiciens qui nagent dans les eaux troubles. Des politiciens qui veulent utiliser la transition et qui veulent utiliser le CNRD pour se faire des richesses, des milliards pour préparer une carrière politique. Sachez que le peuple de Guinée est le seul arbitre. Le peuple vous voit.



Le peuple vous observe. Amassez l'argent, mobilisez les milliards, mais à l'issue de la transition, vous n'allez pas les bouffer tranquillement. Vous rendrez des comptes de la même manière que la CRIEF est en train de demander des comptes à ceux qui ont géré hier. Le peuple constant et déterminé vous demandera des comptes. Vous n'allez pas vous enrichir illégalement, créer des partis politiques. Utilisez la transition et pensez pouvoir vous positionner demain, ça ne marchera pas et le peuple vous montrera votre place, à vous les politiciens véreux ».

Et d'inviter la jeunesse de l'UFDG à être vigilante : « A la jeunesse de l'UFDG, soyez vigilants. Il y a une campagne de déstabilisation qui est en train d'être concoctée aussi bien pour Conakry que pour l'intérieur du pays. Mais comme nous vous connaissons constamment, intrépides et loyaux, nous comptons sur vous pour préparer le chemin à ce plan machiavélique de déstabilisation »

Amadou Tidiane Diallo

Dr DANSA, PRÉSIDENT DU CNT

«La CEDEAO peut geler les avoirs financiers mais pas l'honneur et la dignité des Guinéens... »

En réaction aux sanctions décrétées par la CEDEAO contre les autorités militaires et civiles de la transition guinéenne, Dr Dansa Kourouma, le président du CNT, l'organe législatif de la transition, s'est confié à la Deutsche Welle pour dire que l'organisation sous-régionale peut geler les avoirs financiers mais pas l'honneur et la dignité des Guinéens.

Lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu le 22 septembre dernier à New-York, en marge de la 77^{ème} assemblée générale des Nations unies, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest) ont pris des sanctions contre les membres du CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement), les membres du gouvernement de transition et des membres du CNT (Conseil national de la transition). Ces personnalités sont désormais interdites de voyage et ont vu leurs avoirs gelés dans l'espace CEDEAO. Des sanctions qui sont diversement appréciées par les Guinéens. En réaction à ces sanctions décrétées par la CEDEAO



contre les autorités militaires et civiles de la transition guinéenne, Dr Dansa Kourouma, le président du CNT, l'organe législatif de la transition, s'est confié à la Deutsche Welle pour dire que l'organisation sous-régionale peut geler les avoirs financiers mais

pas l'honneur et la dignité des Guinéens.

« Sortir la Guinée de l'instabilité démocratique, politique et sociale est une conviction inamovible qu'aucune sanction économique ou financière ne pourra ébranler... Nous avons notre sérénité habituelle car au fond de nous-mêmes, nous sommes sur la bonne trajectoire de l'histoire, qu'une institution qui protège les pourfendeurs de Constitutions dans la sous-région ne saurait détourner ou arrêter... Nous sommes concentrés sur l'héritage politique à léguer à la nouvelle génération. La CEDEAO peut geler les avoirs financiers mais pas l'honneur et la dignité des Guinéens », indique Dr Dansa Kourouma.

Kèfina Diakité

SORTIES DU COLONEL AMARA CAMARA ET DU PM CONTRE EMBALO

Ce qu'en pense Alhoussein Makanera Kaké

Les sorties du colonel Amara Camara et du PM Dr Bernard Goumou contre Umaro Sissoco Embaló, président en exercice de la CEDEAO, ont fait réagir bon nombre de leaders sociopolitiques. C'est le cas de Alhoussein Makanera KAKÉ, président du parti FND, qui le vendredi 23 septembre, s'est confié à Mediaguinee pour donner son avis sur le sujet.

« Si j'étais à leur place, je n'allais même pas intervenir. Mais si je devais intervenir, j'allais pouvoir séparer la personnalité de Embaló de l'institution. C'est vrai que tous les Guinéens, savent que le président de la Guinée-Bissau, est proche d'un leader de parti politique de la place. Puisqu'il l'a dit publiquement que s'il était Guinéen il allait voter pour la personne. Mais la plus grande faute c'est d'assimiler Embaló à l'institution de la CEDEAO. Ça c'est une faute. C'est pourquoi moi je pense que prochainement, s'il y a des situations pareilles, je voudrais que le langage soit très diplomatique. Et qu'on puisse au lieu d'engager un affront avec l'institution (la CEDEAO), tenir des discours pour amener une partie de la CEDEAO à adhérer à notre position. C'est ce qui est important car les décisions là-bas c'est par

consensus. Donc même si celui qui préside aujourd'hui n'est pas favorable à vous, mais si au niveau des chefs d'Etat membres de la CEDEAO vous avez des gens qui sont favorables à vous, vraiment les sanctions ne passeront pas », a indiqué Makanera Kaké. Et d'ajouter : « Je crois que c'était déjà décidé. Ce qui me paraît être bizarre, c'est le fait qu'avant la rencontre, que le président de la Guinée-Bissau annonce déjà les couleurs. De toute façon si lui-même il respecte l'institution, il allait attendre à la fin de leur rencontre puisque la décision ne vient pas de lui, pour dévoiler la décision de l'institution. Mais je pense que la décision était prise et que la sanction était déjà proposée avant la rencontre. Donc qu'il y ait ces sorties ou pas, la sanction allait tomber. Mais ces sorties ne viennent pas aussi arranger les choses. Parce



que quoi qu'il arrive, la sanction est tombée aujourd'hui. Mais qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'on est prêt à aller au bras de fer avec la CEDEAO ou on veut améliorer nos relations avec la CEDEAO ? C'est là le point d'interrogation. Si on veut améliorer moi je pense qu'il faut changer le paradigme, c'est-à-dire la communication »

Kèfina Diakité

77^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Le discours du Premier ministre guinéen, Dr Bernard Goumou

A l'occasion de la 77e assemblée générale des Nations unies, qui s'est tenue à New-York (Etats-Unis), le Premier ministre guinéen, Dr Bernard Goumou, a tenu un discours pour dépeindre la situation sociopolitique qui prévaut dans son pays et a parlé des perspectives dans le cadre de la transition conduite par le colonel Mamadi Doumbouya. Nous vous proposons ici ledit discours décrypté par nos confrères de Guineenews.

« La République de Guinée après avoir donné le ton des indépendances en Afrique notamment dans les pays francophones, a cependant, connu des moments difficiles dans sa gouvernance. Et malheureusement, durant la dernière décennie, le régime qui était en place n'a pas dérogé à la règle. Cette période a été particulièrement marquée par une politisation des instances de l'Etat. Des violations de l'Etat de droit et la gabegie financière. Enfin, le changement constitutionnel supprimant la limitation du mandat présidentiel à deux opéré par l'ancien président a été le facteur déclencheur de troubles sociopolitiques dans une nation dont le développement était déjà paralysé bien qu'il soit en passe d'être le premier producteur de bauxite au monde.

Face à cette situation désastreuse et la nécessité de parer aux dérives du pouvoir, les forces de défense et de sécurité unies au sein du CNRD ont dans un élan de solidarité et de patriotisme décidé de prendre leurs responsabilités le 5 septembre 2021 en vue d'établir une gouvernance vertueuse profitable aux populations guinéennes notamment les femmes et les jeunes avec pour objectif un développement inclusif et durable. La population a adhéré à ces idéaux et exprimé ses attentes lors des concertations entre le Cnrd et les forces vives de la nation. Un état de lieux a été réalisé afin de convenir des solutions appropriées aux défis identifiés et de relancer le pays avec pour objectif la rectification institutionnelle pour bâtir des institutions fortes légitimes pouvant résister au temps et à la tentation des hommes

La refondation de l'Etat pour moraliser la vie publique et restaurer l'aurore de l'Etat. Le redressement visant à rompre avec les anciennes pratiques en vue de réformer, de moderniser et de rajeunir l'administration. Le rassemblement du peuple dans son entièreté dans la conduite des affaires publiques en toute transparence, le respect de tous les engagements au niveau national et international.

Dans cette dynamique, des progrès suivants ont été réalisés l'élaboration et la publication de la Charte de la Transition, la formation d'un gouver-

nement civil, la mise en place d'un Conseil national de la transition, l'établissement de la Cour de répressions des infractions économiques et financières pour lutter contre la corruption et le détournement des biens publics afin de rétablir la confiance entre la population et les gouvernements puis la récupération des biens spoliés de l'Etat. Toutes ces procédures engagées reposent sur l'indépendance totale de la justice.

C'est pourquoi le président de la transition a martelé à la prise du pouvoir que la justice sera la boussole dans la vie de notre nation. L'organisation des assises nationales nommées Journée de vérité et de pardon dont le rapport a été remis le 24 août 2022. A cette occasion, le chef de l'Etat m'a chargé de sa vulgarisation ainsi que de la mise en œuvre de ses recommandations issues de ces journées. La mise en place du cadre de concertations inclusif, avec l'appui des PTF. Il s'agit d'une plate-forme permettant aux forces vives de la nation d'échanger sur la conduite de la transition. (...)

Dans le souci de mener la transition dans un cadre inclusif et apaisé, les institutions mentionnées plus haut, ont dans l'exercice de leur mandat respectif, déployé des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour recueillir les avis des citoyens guinéens sur la gestion de la transition et le devenir du pays.

Ainsi, la proposition d'un chronogramme a été obtenu de façon consensuelle en vue d'éviter au peuple de Guinée de retomber dans les transitions cycliques.

Concernant la durée de la transition, point de négociation central entre la République de Guinée et la Cedeao, il faut souligner que le contenu de la transition présenté en dix points comprend un recensement général de la population et de l'habitat ainsi qu'un recensement administratif à vocation d'état-civil. Ces deux opérations nécessiteront 24 mois pour leur réalisation et 12 mois supplémentaires seront nécessaires pour la tenue des trois scrutins programmés. Je n'insisterai pas assez sur le caractère impérieux de la réalisation de recensement de qualité pour l'établissement d'un fichier électoral incontestable qui garantira les processus



électorales transparents et les résultats acceptés de tous. Il faut rappeler à ce niveau que la question du fichier électoral a toujours été le point de discorde et de contestation des différents scrutins de ces dernières années. Au vu des résultats issus des cadres de concertations inclusives et souvent sa politique de main tendue le président de la transition a créé que le cadre de dialogue inclusif inter guinéen placé sous mon autorité.

Nous fondons l'espoir que les acteurs réticents, dans un sursaut de conscience patriotique, se joindront à ce cadre. Aujourd'hui donc, aucun obstacle ne se dresse sur le chemin du dialogue inclusif en Guinée. Il est important de souligner que sans aucune pression, les membres du CNRD, du gouvernement et du CNT ont décidé de leur propre gré qu'ils ne seront pas candidats au cours des différentes échéances électorales prochaines. Cette décision est constamment réaffirmé.

En matière de justice, et des Droits de l'Homme, le gouvernement guinéen respectueux des droits humains a, outre les réformes judiciaires en cours, fait de l'organisation des événements du 28 septembre 2009 au cours desquels il y a des victimes une priorité nationale.

C'est à ce titre que le président de la transition a pris la décision de faire organiser après 13 ans d'attente, jour pour jour, l'ouverture de ce procès en collaboration avec la CPI et le Conseil des Droits de l'Homme.

Sur le plan économique,

des mesures fortes ont été prises dans le sens de la stabilisation du cadre macroéconomique pour renforcer la résilience du pays. L'élaboration du programme de référence intérimaire 2022-2025 contribuera à coup sûr à l'amélioration des conditions de vie de nos populations. C'est le lieu de rassurer tous les investisseurs publics et privés de la volonté de notre gouvernement à garantir les conditions favorables pour un meilleur climat des affaires.

L'assainissement des finances publiques et les réformes engagées dans le secteur minier notamment la fixation du prix indiciaire de la bauxite permettront aux populations de bénéficier des dividendes de la croissance de ce secteur. Nous nous engageons à ce que les problèmes auxquels le peuple de Guinée a été confrontés soient examinés judicieusement afin de leur trouver des solutions durables d'où l'impérieuse nécessité de mettre en place l'état de droit et des institutions fortes pour une transition réussie, gage certain de la stabilité du pays et par extension de la sous-region ouest-africaine.

Nous continuerons à coopérer avec tous nos partenaires dans le respect de nos engagements, dans un esprit ouvert emprunt de respect et de confiance mutuelle. (...)

La 77e session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient à un moment où le monde est confronté à des défis de plusieurs ordres sociopolitiques et économiques caractérisés par l'avènement d'un ordre mondial multipolaire. Le thème choisi pour la présente session : «Un tournant décisif

des solutions transformatrices à des défis intrigués» interpelle à tous les pays du monde à plus d'unité et d'actions et de solidarité en vue de résoudre des défis complexes générés par crise du Covid-19 et des crises affectant des zones d'approvisionnement en produits alimentaires de base, en intrants agricoles et en produits pétroliers.

A cet égard mon pays apprécie, les initiatives lancées sous l'égide du Secrétaire général relatives à la paix et à la sécurité internationale ainsi que la voie à suivre pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Il rappelle également la nécessité de redoubler d'efforts pour y parvenir en faisant recours à la diplomatie préventive, au respect des droits humains, à la solidarité internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et de remise des dettes au bénéfice des pays les moins avancés. (...)

Mon pays partage les préoccupations de la communauté internationale sur les questions de paix, de sécurité et de développement et des droits humains examinées par notre organisation. Il renouvelle sa position traditionnelle sur la recherche des solutions pacifiques et consensuelles à ces questions.

C'est l'occasion pour ma délégation de souligner au titre des opérations de paix que la république de Guinée a déployé depuis 1961 et continue de déployer des contingents militaires ainsi que du personnel de police et de gendarmerie dans différentes missions de paix à travers le monde.

C'est fort de toutes ces expériences que le président de la Guinée, Colonel Mamadi Doumbouya, panafricaniste avéré, a décidé en plus du contingent guinéen, de la Minusma opérant depuis 2013, à Kidal au Mali de déployer un contingent additionnel en remplacement de celui du Bénin dont le mandat arrive à expiration en 2023.

Par ailleurs, mon réitération son engagement et insiste dans la lutte contre le changement climatique et la migration irrégulière. (...)

Nous sommes convaincus que notre organisation demeure indispensable à notre monde.

(Suite page 10)

77^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Le discours du Premier ministre guinéen, Dr Bernard Goumou

Toutefois, elle mérite d'être réformée afin qu'elle soit plus juste, plus inclusive et apte à répondre aux légitimes aspirations des peuples du monde. Elle doit s'adapter aux réalités du monde, relever les nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée et maintenir son rôle central dans la gouvernance mondiale.

Dans ce contexte, la République de Guinée attache du prix à l'application du consensus (...) à la Déclaration du Syrte qui détermine la position africaine tel déclaré par Son Excellence, le président Macky SALL, président du Sénégal, président de l'Union Africaine sur la réforme du Conseil de Sécurité.

La République de Guinée a adopté dans la même perspective que notre organisation universelle comme principe conducteur pour cette transition le dialogue inclusif y com-

pris la Cedeao, le renforcement de l'Etat des droits, la promotion des droits humains, et la reddition des comptes pour recoudre un tissu national fragilisé.

Aux noms des populations guinéennes, nous remercions les partenaires pour leurs apuis dans ce processus notamment le système des Nations Unies et les bailleurs bi et multi latéraux.

Enfin, mon pays soutient au multilatéralisme, au multilinguisme, à la réactivation des organes des Nations Unies, un autre atout pour une coopération internationale mutuelle, avantageuse, inclusive et solidaire au service de l'humanité et du développement durable tant sollicité et voulu par les Etats membres. »

Que Dieu bénisse la Guinée, les Guinéens et les Guinéennes !

Amen

Dr BERNARD GOUMOU, PREMIER MINISTRE GUINÉEN

« Nous n'accepterons jamais que notre honneur soit trainé dans la boue... »

En réaction à la sortie sur Rfi et France24 du président Umaro Sissoco Embaló sur la transition en Guinée, le Premier ministre guinéen, Dr Bernard Goumou a martelé que les Guinéens n'accepteront jamais que leur honneur soit trainé dans la boue...

« Nous avons constaté avec étonnement et exaspération la nouvelle sortie de l'amuseur public de Bissau, un guignol dans le manteau d'homme d'État. Malheureusement, celui qui montre qu'il est arrivé par effraction à la tête de la respectable institution sous-régionale est sorti, comme à ses habitudes, du cadre sacré de la diplomatie et du respect que l'on doit à ses pairs.

Ne pouvant s'empêcher de parler de la République de Guinée qui devient décidément une obsession pour lui, Umaro l'emballé Cissoko a encore dérapé, nous obligeant à notre corps défendant, de le recadrer.

Nous considérons inappropriées et grossières ses prises de parole contre notre

pays et ses dirigeants.

Il nous revient donc de rappeler au président Bissau guinéen que sa démarche personnelle, irrévérencieuse, irrespectueuse et irresponsable lui retire le peu de crédibilité qu'il lui restait pour parler de la situation guinéenne.

La propension de Monsieur Embalo à se répandre dans la presse est connue de tous. Si cette attitude cache son mal être, elle expose sur la place publique ses plans contrariés. La transition guinéenne est inclusive et prend en compte les positions de l'ensemble des Guinéens pas uniquement celle d'une officine dont l'emballé de Bissau a du mal à dissimuler le parrainage. Comme il aime s'épancher dans les médias, nous l'invitons par ce même canal à cesser de se cacher derrière le masque de la CEDEAO pour régler des comptes personnels. Son jeu est connu.

L'appartenance de la Guinée à la CEDEAO, nous la revendiquons fièrement et la défendons jalousement en tant que membre fondateur de cette organisation. Le dialogue avec la CEDEAO se poursuit et ne sera jamais rompu. La Guinée reste disponible pour travailler avec les pays frères de notre espace pour trouver des solutions concertées aux défis actuels. Par le passé, la Guinée a montré sa disponibilité à prêter main forte à ses voisins en difficulté.

La dignité, le respect et la fierté sont des valeurs sacrées partout en Afrique et particulièrement en Guinée. Nous n'accepterons jamais que notre honneur soit trainé dans la boue.

Le 28 septembre 1958, nous avons pris notre destin en main avant de porter secours à d'autres pays frères. En plus de la proximité géographique, un lien de sang nous unit à la Guinée Bissau. Non ! Aucun arriviste politique encore moins un opportuniste mal briefé, ne nous amènera à détruire ce précieux héritage légué par les illustres devanciers Amical Cabral et Ahmed Sékou Touré, et entretenu par le Général Lansana Conté.

Nous invitons le crieur pu-



blic de Bissau à ne parler de la Guinée que lorsque les respectables Chefs d'États de la CEDEAO lui auront demandé de rendre compte de leur position commune sur une situation donnée.

Nous prenons l'opinion à témoin que nous ne tolérerons plus les propos subversifs et agissements insidieux d'un type surexcité par des responsabilités étatiques et supranationales.

Nous rassurons nos sœurs et frères de la Guinée Bissau que nous faisons la différence entre les positions opportunistes et les relations historiques qui nous lient.

Nous réitérons à la CEDEAO que, conformément à l'engagement patriotique du Président de la Transition et du CNRD, nous sommes à l'écoute de toutes les forces vives de la nation. A cet effet, nous venons de mettre en place un cadre de dialogue inter guinéen inclusif qui vise à favoriser des échanges constructifs sur la bonne conduite de la transition.

Nous sommes concentrés sur cet objectif et ne nous laisserons pas distraire.

Nous comptons sur l'accompagnement de la CEDEAO et des partenaires techniques pour réussir le retour à l'ordre constitutionnel », a déclaré **Dr Bernard GOUMOU**, Premier ministre, Chef du gouvernement.

Kèfina Diakité

GUINÉE

La CEDEAO prend des sanctions contre les autorités civiles et militaires de la transition

Le jeudi 22 septembre 2022, comme beaucoup s'y attendaient, la CEDEAO a fini par prendre des sanctions contre les autorités civiles et militaires de la transition guinéenne. C'était lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu à New-York, en marge de la 77^{ème} assemblée générale des Nations unies.

Une situation se complique désormais pour les membres du CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement), les membres du gouvernement de transition et des membres du CNT (Conseil national de la transition). Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO viennent en effet de prendre des sanctions ciblées contre eux. Ils ont été interdits de voyage et ont vu leurs avoirs gelés dans l'espace CEDEAO. Des sanctions qui sont diversement appréciées par les Guinéens. Pour les farouches opposants au CNRD, cette décision de l'organisation sous-régionale est à saluer et à applaudir. Ils estiment que cela va amener la junte au pouvoir depuis le 5 septembre 2021 à revoir sa copie dans la conduite

de cette transition que tous les Guinéens et l'ensemble de la communauté internationale veulent apaisée et consensuelle. Tout devrait dans ce cas être mis en œuvre pour ouvrir un dialogue sérieux, franc et sincère avec les acteurs sociopolitiques incontournables pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Pour les partisans et soutiens inconditionnels du CNRD, ces sanctions décrétées par la CEDEAO contre les autorités civiles et militaires sont plutôt contre-productives. Ils déplorent le fait que les dirigeants de la sous-région présents à New-York se soient laissés influencer négativement par le Bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embaló, président de la conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO, avec lequel les auto-



rités de Conakry entretiennent actuellement des relations exécrables. Les dernières sorites virulentes du ministre secrétaire général et porte-parole de la présidence de la République, le colonel Amara Camara, et du Premier ministre, chef du gouvernement, Dr Bernard Goumou contre le président en exercice de la CEDEAO en sont une preuve éloquent.

Kèfina Diakité

GOUVERNEMENT

Les conseillers nationaux adoptent deux lois majeures !

Dans la soirée du jeudi 22 septembre 2022, les conseillers nationaux de la transition ont examiné et adopté deux lois portant sur le contenu local guinéen et la modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale. C'était à l'occasion d'une plénière présidée par Dr Dansa Kourouma, en présence du ministre du Commerce des Petites et moyennes entreprises et du ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'homme.



nesse, un texte de loi qui va permettre de renforcer notre secteur privé et surtout de l'inciter à être très compétitif à la fois pour les Guinéens qui veulent des services et des produits de qualité, mais d'être compétitifs au niveau national, régional et international. Donc nous aujourd'hui, on retient que ce texte a été adopté à l'unanimité au conseil national de transition. C'est pour dire combien de fois les Guinéens attendaient ce texte, attendant un référentiel pour que vraiment

Devant les 71 conseillers nationaux présents à ladite plénière, le président du Conseil National de la Transition a annoncé que, voter cette loi sur le contenu local est un meilleur moyen de redistribution de la richesse nationale. « Ce projet de Loi innove à travers la création d'une autorité de régulation et de contrôle du contenu local. Il met aussi l'accent sur la redevance de régulation de 0,5% sur le chiffre d'affaires annuel des contrats publics et des projets développés en Guinée » souligne Dr Dansa Kourouma.

Satisfaite de l'adoption de cette loi à l'unanimité par les parlementaires, la ministre du Commerce parle d'une soirée historique. A en croire Rose Pola Pricemou, ce texte de loi permettra à la Guinée de protéger sa jeunesse et renforcer le secteur privé et surtout de l'inciter à être très compétitif envers ceux qui veulent investir dans ce domaine. « C'est une satisfaction totale. Aujourd'hui, on peut retenir une soirée historique ce 22 septembre 2022 qui nous permet de voir la Guinée être dotée d'un texte de loi sur le contenu local. Un texte de loi qui va permettre de protéger notre jeu-

notre contenu local soit gratifié et soit mis en avant pour le secteur de l'économie guinéenne », a-t-elle mentionné.

Par ailleurs, selon la commission Constitution, Lois organiques du Conseil national de la Transition, le Code de procédure pénale, adopté le 26 octobre 2016, prévoit (65) textes d'application répartis en décrets, arrêtés conjoints, arrêtés et autres textes sous l'appellation de textes réglementaires. « Ces textes visaient entre autres, habilitation des Officiers de Police Judiciaire (OPJ); l'enquête et le contrôle d'identité; les biens sous-main de justice, le contrôle judiciaire et les listes nationales d'experts, l'utilisation de moyens techniques dans l'enquête de police; le jugement des contraventions; les procédures particulières; l'exécution et l'aménagement des peines. Il serait fastidieux, compte tenu du nombre relativement élevé des matières concernées et de leur diversité, ainsi que des services techniques et autorités intervenant dans leur élaboration et leur signature, de mettre l'ensemble de ces textes à la disposition des acteurs judiciaires, condition sine qua non pour une bonne application de

la loi pénale. C'est pour surmonter cette difficulté que le Gouvernement a initié le présent Projet de Loi relatif à la modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale ».

Pour sa part, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, se dit heureux de l'adoption de cette loi par les conseillers nationaux en prélude au massacre du 28 septembre 2009. « D'abord il faut quand même se réjouir du fait que les honorables se sont penchés sur l'examen et l'adoption de ce projet de loi relatif à la modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale en prélude au procès du 28 septembre 2009, qui est un procès tant attendu par la communauté nationale et internationale. Vous savez dans notre pays depuis 2016, nous avons un Code de procédure pénale qui renvoie à divers textes réglementaires tantôt ce sont des arrêtés, tantôt ce sont des arrêtés conjoints, des décrets. Mais en aucun moment, ces textes réglementaires n'ont pu quand même accompagner ce Code de procédure pénale. Comme vous le savez, monsieur le président de la Transition a fait de notre institution la boussole de cette transition. Il est inadmissible que nous ayons le Code de procédure pénale qui a internalisé toutes les dispositions en respect aux différentes conventions internationales auxquelles notre pays a souscrit ne puisse pas être doté des textes d'application allant dans le sens de l'habilitation des officiers de police judiciaire, l'enquête, l'instruction, le jugement et des procédures spéciales. Aujourd'hui, c'est chose faite. C'est plus qu'une joie pour nous. Nous avons deux autres projets de loi. Dans les jours à venir, nous passerons devant les honorables conseillers pour l'examen à la fois du projet concernant l'aide juridictionnelle, mais aussi et surtout la protection des victimes des témoins et des personnes à risque en lien avec le procès du 28 septembre 2009 », a conclu Alphonse Charles Wright.

Amadou Tidiane Diallo

CNT

Adoption de la Loi de Finances Rectificative exercice 2022

La Loi de Finances Rectificative exercice 2022 a été examinée et adoptée à l'unanimité par les 72 conseillers nationaux de la transition présents à cette plénière du lundi 19 septembre 2022.



Le volet recette présenté par le Ministère du Budget dirigé par Dr Lancinet Condé s'équilibre en recettes et en dépense de 30566 milliards 361 millions 98867 francs guinéens ; dont les recettes 2619 milliards 461 millions 307 milles 187 francs guinéens; dépense 30566 milliards 361 millions 988 mille 867 francs guinéens; dépense 30566 milliards 361 millions 988 mille 867 francs guinéens.

Le collectif budgétaire 2022 présenté par le gouvernement pour examen et adoption a été adopté à l'unanimité. A cette occasion, les conseillers nationaux ont annoncé que le solde budgétaire est de 4373 milliards 900 millions 681 milles 680 francs guinéens.

Selon la rapporteuse, pour couvrir ce solde budgétaire, le ministère en charge des Finances est

autorisé à rechercher à partir des cessions d'actifs pour 10, 23 milliards francs guinéens; souscription d'emprunts pour 18725,47 milliards; encaissement des droits de tirages spéciaux 1788 44 milliards; rapport annuel des cautions de garantie 863 74 milliards ; recours aux ressources du compte Fonds Spécial Covid-19 en faveur du ministère de la Santé pour 392,75 milliards GNF; remboursements des emprunts obligataires pour 840,88 milliards de GNF ; recouvrements des créances sur les entreprises et autres redevables pour 209,23 milliards de GNF ; règlements des titres d'État émis pour 874,57 milliards de GNF; paiements de la dette intérieure audité pour 400 milliards de GNF; remboursements du capital de la dette extérieure pour 954,31 milliards de GNF.

Amadou Tidiane Diallo

In memoriam



28 septembre 2016 – 28 septembre 2022. Voilà six ans déjà que nous quittait **Oumar Daroun Bah, journaliste reporter au Groupe de presse «L'indépendant-Le Démocrate» qui a perdu la vie lors d'un accident sur la route nationale Mamou-Dabola.**

La famille éplorée, parents, alliés et confrères vous demandent de vous joindre à eux dans leurs prières pour le repos éternel de l'âme de notre regretté.

MÉDIAS

La HAC suspend une émission et trois animateurs de radio pour un mois

Le vendredi 23 septembre, à travers un communiqué, la Haute Autorité de Communication (HAC), a pris la décision de suspendre une émission et trois animateurs de la radio Nostalgie pour un mois.



La liberté de la presse serait-elle menacée dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition guinéenne ? C'est la question que beaucoup d'observateurs commencent à se poser ces derniers temps. Le vendredi 23 septembre, à travers un communiqué, la Haute Autorité de Communication (HAC), a pris la décision de suspendre une émission et trois animateurs de la radio Nostalgie pour un mois. Leurs ennuis viennent de l'intervention de Sékou Koundouno, le Responsable des stratégies et de planification du FNDC dissous qui aurait tenu des propos incitant à

la révolte populaire et aurait proféré des injures publiques. La HAC a donc estimé que Mamadou Mathé Bah animateur principal et ses co-animateurs, Kalil Camara et Minkailou Barry n'auraient pas fait preuve de professionnalisme. Il n'en a pas fallu davantage pour que le syndicat de la presse privée de Guinée (SPPG), dirigé par Sékou Pendessa, monte au créneau pour dénoncer ce qu'il considère comme une tentative de musèlement de la presse. Un sit-in est prévu devant la HAC le 28 septembre pour tirer la sonnette d'alarme. Récemment, pour avoir publié un article portant sur la disparition d'un camion qui avait à son bord du Tramadol, Mohamed Bangoura, directeur de publi-

cation du site d'informations Mosaïqueguinée, avait été convoqué dans un camp militaire. Ce qui a déclenché une vague de protestations au sein de cette corporation. L'affaire a finalement été réglée à l'amiable à la HAC. Il y a eu aussi la suspension de Lincoln Soumah de FIM FM pour une semaine. Il y a lieu de rappeler que la presse est considérée à juste titre comme le quatrième pouvoir. Malheureusement, il arrive souvent que des journalistes soient menacés dans l'exercice de leur noble métier.

Espérons vivement que pendant cette transition, que tous les Guinéens veulent apaisée et consensuelle, aucun acte ne sera posé pour museler la presse.

Kèfina Diakité

CONAKRY

Bernard Goumou lance les travaux de l'AG de la Chambre de Commerce

Le mercredi 21 septembre 2022, il s'est ouvert à Conakry les travaux de la 2ème Assemblée générale ordinaire de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Guinée. C'est le Premier ministre, chef du gouvernement qui présidé la cérémonie d'ouverture, accompagné de plusieurs membres du gouvernement, dans un complexe hôtelier de la place.

Durant deux jours, les 128 délégués consulaires ont débattu de l'organigramme de l'administration consulaire et de la composition des commissions techniques. Il a été également question de l'adoption du budget et de l'élection des membres des 19 commissions techniques.

Selon le président de la Chambre de commerce, les défis internes auxquels son institution est confrontée au moment d'aborder cette Assemblée générale, se rapportent à la nécessité de « doter la chambre d'organes de gestion et de contrôle et créer les documents adaptés, et de les diffuser à une large échelle ». (...).

Il s'agit notamment, dit-il, du règlement intérieur, de la charte d'éthique et de déon-

nologie des commissions techniques, du budget ainsi que des manuels de procédure administrative, financière et comptable.

Quant aux défis externes, ils concernent entre autres la récupération des prérogatives de l'institution transférées à d'autres organes, en raison de l'hibernation trop prolongée de cette dernière sur la scène nationale.

Pourtant, dans son intervention, la ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME évoque quant à elle, d'autres enjeux touchant notamment à la mobilisation des ressources pour l'institution. « Vous devez travailler à diversifier les ressources de l'institution consulaire, et surtout vous saisir de toutes les opportunités d'appui de partenariat et

de financement que vous offre la coopération avec les pays et institutions amis de la Guinée », leur suggère Rose Pola Pricemou.

Sur la même lancée, le Premier ministre Bernard Goumou invite les membres de la CCIAG à travailler tout en favorisant la promotion des activités économiques et la compétitivité des entreprises, à aider à la formalisation de notre économie, à accroître les recettes de l'État et à soulager les populations guinéennes, notamment en favorisant leur accès aux produits de grande consommation de qualité à des prix abordables.

En retour, le chef du gouvernement assure les opérateurs économiques de l'écoute du gouvernement,

aussi bien pour leurs conseils que pour leurs sollicitations.

S'adressant enfin aux élus consulaires, il les invite à mettre en avant l'intérêt de leur institution et de la Gui-

née et à éviter toute autre considération dans l'examen et l'adoption des textes et documents qui leur sont soumis dans le cadre de l'AG.

Amadou Tidiane Diallo

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*